

Déclaration solennelle

concernant la distribution du paiement d'acompte par l'entrepreneur

Document normalisé de construction

CCDC 9A - 2001

L'entrepreneur doit produire la présente déclaration lorsque cela est requis à titre de condition préalable à:

- l'obtention du deuxième paiement d'acompte ou de tout paiement d'acompte subséquent;
- la libération de la retenue.

La dernière demande de paiement d'acompte pour laquelle le déclarant a reçu paiement porte le numéro _____ et est datée du _____ jour de _____ de l'an _____.

Contrat

Titre du contrat (Emplacement et description de l'ouvrage selon les documents contractuels)

Date du contrat: _____
Jour mois année

Nom du maître de l'ouvrage

Nom de l'entrepreneur

Déclarant

Nom du déclarant

Poste ou titre (de l'emploi occupé auprès de l'entrepreneur)

Déclaration

Je déclare solennellement que je suis le propriétaire de l'entreprise, un associé de l'entreprise ou une personne autorisée à signer au nom de l'entreprise agissant comme l'entrepreneur dans le contrat ci-dessus mentionné et que j'ai, à ce titre, le pouvoir de lier l'entreprise, que je suis personnellement informé que tous les frais pour la main-d'oeuvre, les contrats de sous-traitance, les produits, les services, la machinerie et le matériel de construction qui ont été encourus directement par l'entrepreneur pour la réalisation de l'ouvrage stipulé au contrat, et dont le maître de l'ouvrage pourrait être tenu responsable, ont été entièrement acquittés comme l'exige le contrat, y compris le dernier paiement d'acompte ci-dessus mentionné, à l'exception toutefois:

- 1) des montants de retenue dûment réservés,
- 2) des paiements différés d'un commun accord ou
- 3) des montants retenus en raison d'un différend légitime dont la partie ou les parties à qui le paiement est retenu sont informées.

Je fais solennellement cette déclaration en la croyant sincèrement vraie et en sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment.

Déclaré devant moi à _____ le _____ jour de _____
Ville et province
 de l'an _____.

Signature du déclarant

(Commissaire à l'assermentation, notaire, juge de paix, etc.)

Toute fausse déclaration constitue une faute en vertu du Code criminel du Canada et peut, en cas de condamnation, entraîner une peine pouvant aller de l'amende à l'emprisonnement.

Apposer ici le sceau de copyright CCDC 9.

L'utilisation de ce formulaire sans le sceau de copyright de CCDC 9 constitue une violation d'un droit d'auteur. Son utilisation avec ledit sceau indique que les parties le considèrent comme une version exacte et intégrale de CCDC 9A - 2001.



Copyright 2001

Comité canadien des documents de construction